

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation : 17 mai 2023

Conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 23

Présents : Éric le Bour, Jean-Luc Moisan, Catherine Gourmelon, François Roué, Laurence Méar, Nicolas Bodennec, Christine Le Ster, Gérard Péron, Joël Suchocka, Goulven Pengam, Denis Saout, Jean Didou, Claudie Péron, Magalie Kersauzon, Florence Bihan, Morgan Azou, Maiwenn Morvan, Yves Jézéquel, André Creff, Yvon Ropars, Marie-France Ropars.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Florent Cardinal à Jean-Luc Moisan, Monique Le Duff à Éric Le Bour

Président de séance : Éric Le Bour

Secrétaire de séance : Marie-France Ropars

Délibération n° D.48.2023

Haut-Léon Communauté – Liaisons cyclables intercommunautaires

Monsieur Jean-Luc Moisan, adjoint en charge du Tourisme, expose au Conseil municipal :

1/ Que conformément au plan d'actions vélo 2023 de Haut-Léon Communauté (délibération du 9.11), et dans le cadre de l'Appel à projet Avelo 2, la collectivité bénéficie d'un financement pour engager des études de faisabilité sur les liaisons cyclables intercommunautaires inscrites au schéma vélo.

2/ Qu'en vue de l'élaboration du cahier des charges, Haut-Léon Communauté souhaite soumettre ces projets de liaisons à connaissance du Conseil Municipal.

3/ Que le Conseil municipal est invité à formuler un avis sur :

- Les itinéraires proposés
- Les aménagements cyclables identifiés par portion
- Les remarques complémentaires associées à chaque itinéraire qui seront prises en compte pour l'étude de faisabilité

4/ Que la validation de ces itinéraires permettra, à Haut-Léon Communauté, de rédiger un cahier des charges conforme aux attentes des communes.

5/ Que la commission « sport – tourisme - Nautisme », réunie le 27 avril 2023, a émis les avis suivants :

- Liaison cyclable Cléder-Plouescat : avis favorable (à l'exception de la portion de voie verte présente sur le projet ;
- Liaison cyclable Plounevez-Lochrist-Plouescat : avis défavorable à la traversée de la route départementale face à Intermarché jugée très dangereuse. La dangerosité des lieux existe déjà pour les véhicules et elle se trouve amplifiée en saison estivale compte tenu de l'affluence touristique. La commission propose que le tracé soit poursuivi jusqu'au rond-point du Casino jeux et qu'un itinéraire différent soit proposé pour remonter sur Plounevez-Lochrist. D'autres solutions lui semblent envisageables.

Monsieur l'adjoint entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

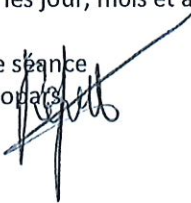
Vu les projets de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **FORMULE un avis conforme à celui de la commission « sport-tourisme-nautisme »**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

La secrétaire de séance
Marie-France Ropars



Le Maire
Éric Le Bour



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture
et de sa publication sur le site internet de la Ville le 02/06/2023



Compte rendu de la commission Sport – Nautisme – Tourisme

20 avril 2023 – 19 heures

Élus présents : Jean-Luc Moisan, Catherine Gourmelon, Florence Bihan, Morgane Azou, Goulven Pengam, Florent Cardinal, Joël Suchocka, Yvon Ropars.

Élus excusés : Magalie Kersauzon, Yves Jézéquel.

1. Aire de Street Work Out

Jean-Luc Moisan invite les membres de la commission à se rendre sur le skate parc pour découvrir la structure nouvellement installée à côté des modules de skate.

L'ensemble des membres présents se félicite de bénéficier d'une telle structure sur la Commune.

2. École de natation – Tarifs 2023

Jean-Luc Moisan explique que, dans le cadre du « Savoir nager », une demande de subvention pour le fonctionnement du bassin de natation va être déposée pour la saison estivale 2023.

Il précise que pour y être éligible, la Commune doit proposer un temps d'apprentissage sur 10 séquences dont le montant ne doit pas excéder 5 € ; la gratuité est également possible.

A l'unanimité, la commission propose une tarification à 5 € dans l'objectif de responsabiliser les participants.

3. Les subventions aux associations

Jean-Luc Moisan explique que l'enveloppe allouée aux subventions est votée en Conseil municipal mais qu'il revient en amont aux différentes commissions d'étudier les demandes.

Chaque demande est alors examinée par les membres de la commission.

Associations	Subventions 2022	Demandes 2023 (€)	Propositions commission
ASVP	3 000,00	3 300,00	3 000,00
Hermine kernic Handball	6 500,00	6 000,00	4 000,00
Dojo Plouescatais	3 500,00	3 500,00	3 500,00
Plouescat Tennis de Table Club	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Saint-Pierre Football	6 500,00	6 500,00	6 500,00
Association de la Baie Cyclo Plouescat	200,00		
Basket Ball Club du Kernic	200,00	200,00	200,00
Kernic VTT			
PCPK			
Pétanque Club			
Kitesurf 29	200,00		
Rugby Club Kernic Leon			
Tennis Club de Plouescat	1 000,00	2 000,00	1 000,00
Les Foulées du Kernic	200,00	600,00	500,00
Kempo Art martiaux			200,00
CMBK Coureurs et marcheurs Baie du Kernic		500,00	200,00
Association sportive du Golf de la Côte des Sables	300,00	300,00	200,00
TOTAL	23 600,00	24 900,00	21 300,00

A l'unanimité, la commission valide les propositions de subventions telles qu'indiquées ci-dessus.

4. Schéma vélo : liaisons cyclables

Jean-Luc Moisan explique que conformément au Plan d'action vélo 2023 proposé par Haut-Léon Communauté, dans le cadre de l'appel à projet Avélo 2, la collectivité pourrait bénéficier d'un financement pour engager des études de faisabilité sur les liaisons cyclables intercommunales. Il précise qu'en vue de l'élaboration du cahier des charges, Haut-Léon Communauté a invité les Conseils municipaux à se prononcer sur les différents projets.

En amont, Jean-Luc Moisan invite les membres de la Commission à soumettre leur avis sur les itinéraires proposés.

- Liaison Cléder – Plouescat

A l'unanimité, la commission émet un avis favorable sur l'ensemble de la proposition à l'exception du bout de la voie verte ; il s'agirait d'une erreur.

- Liaison Plounevez-Lochrist – Plouescat

A l'unanimité, la commission s'oppose à la traversée de la route Départementale face à Intermarché ; le carrefour étant déjà jugé dangereux pour les véhicules.

Pendant la saison estivale, le flux de circulation augmente considérablement ce qui accroît la dangerosité du lieu. La commission s'étonne de la proposition. D'autres propositions sont envisageables ; il est par exemple possible de contourner ce carrefour en prolongeant jusqu'au rond-point du Casino avec un itinéraire différent pour rejoindre Plounevez-Lochrist.

